



Contact : 01 47 62 73 79
communication@cgpme.fr
www.cgpme.fr

Communiqué de presse

29 octobre 2009

LME : l'Etat brise la loi du silence

L'Etat a annoncé hier assigner devant les tribunaux de commerce 9 enseignes de la grande distribution, dont six alimentaires.

La loi du silence est ainsi brisée, confirmant les craintes énoncées par la CGPME.

La LME a engendré en matière de relations commerciales, un accroissement de la pression de la puissance d'achat et une plus forte compression des marges des PME fournisseurs.

Certains distributeurs exigent, par exemple, sous forme de remise, des avantages jusqu'alors déguisés en prestations de service.

Par ailleurs, les refus de hausses tarifaires s'accompagnent de menaces de déréférencement.

Les PME fournisseurs de la grande distribution sont donc plus que jamais victimes d'un rapport de force défavorable que la crise actuelle accentue.

Il est heureux que l'Etat en prenne acte en faisant "*la chasse*" aux clauses et pratiques abusives. Il conviendrait, au-delà de cette action ponctuelle, d'instituer ce que la Confédération réclame depuis longtemps : un Observatoire des relations commerciales.